

A L'INITIATIVE DE

LA FSU TERRITORIALE

11

Allée Raymond Courrière-11855 Carcassonne cedex 9
Tél : 04.68.11.64.34 ou 63.24 // e-Mail : fsu@aude.fr

JOURNÉE D'ÉTUDE



À CARCASSONNE
LE JEUDI 22 JUIN 2017
AU CENTRE DE GESTION DE L'AUDE

Centre de gestion de la Fonction
Publique Territoriale de l'Aude
Maison des collectivités,
85 Rue Claude Bernard
(face au Conseil Départemental)

SECRET PROFESSIONNEL ET INFORMATISATION: *LES LIAISONS DANGEREUSES*

Quels droits pour les usagers ?

Quels impacts sur les pratiques et
la déontologie des professionnels ?

Cette journée d'étude et de réflexion s'adresse à tous les professionnels intervenant dans le champ du social, assistantes sociales, éducateurs, médecins, puéricultrices, infirmières, psychologues, assistantes familiales, sages-femmes, administratifs...

La société de l'information est désormais une réalité. Les technologies de l'information se sont incontestablement imposées et l'informatique est partie intégrante de la vie quotidienne et du travail. Les domaines de l'action sociale et l'intervention médico-sociale sont également concernés par l'informatisation avec des objectifs affichés qui sont non seulement la gestion, la rationalisation des procédures, voire le pilotage des politiques sociales, mais aussi des buts de connaissance et d'aide à la décision portant sur des contenus plus qualitatifs d'où l'importance pour les travailleurs médico-sociaux de faire attention à la nature des informations saisies.

L'informatique n'est pas neutre socialement et les effets de cette technologie sont souvent ambigus. L'utilisateur n'a plus la maîtrise complète du parcours de l'information qui le concerne et pas de garantie sur son traitement futur avec les risques de déformation ou d'interprétation qui en découlent.

De plus, l'usage des systèmes d'information réactive le besoin de garantie pour les usagers et pour les professionnels et pose la question primordiale du sens. Aussi sans refuser les apports de l'informatique (il ne s'agit pas de refuser cette technique, ni de tomber dans une pensée technophobe), il s'agit de réfléchir et construire une maîtrise éthique individuelle et collective.

En effet, l'éthique doit être vigilante, rechercher les effets pervers réels et envisager les dérives possibles, afin d'éviter que l'informatisation ne devienne aliénante ou soit tronquée. Car si l'informatisation de l'action sociale est inéluctable, elle a des conséquences non négligeables sur les pratiques professionnelles et sur les usagers.

En conclusion rappelons-nous que nous n'avons pas à tout écrire dans un dossier social qu'il soit informatisé ou sur papier. Il nous faut être aussi en capacité de respecter une forme de droit à l'opacité qui permet à la personne de protéger la sphère privée. Celui-ci pourrait être remis en cause par la multiplication et la puissance des outils issus de l'informatisation et des réseaux.

LE SECRET PROFESSIONNEL ET L'INFORMATISATION...

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h45 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h15 Présentation de la journée.

9h30 Intervention de **Michaël BALANDIER**,
Docteur en droit spécialiste de Droit Public.

11h Intervention de **Jean-François MIGNARD**,
secrétaire général de la Ligue des Droits
de l'Homme et intervenant à l'Institut de
Formation, Recherche, Animation, Sanitaire et
Social (IFRASS), région Occitanie.

12h 15-13h30 PAUSE DÉJEUNER

13h45 Intervention du **Dr. Sylvaine GISSINGER**
du **syndicat national des médecins de PMI**
qui mène un travail de réflexion sur le thème
« Informatisation des dossiers médicaux en PMI,
les enjeux, les questions, les propositions et les
demandes des professionnels ».

14h45 Table ronde avec des travailleurs sociaux
de terrain (secteur public et associatif).

16h30 CLÔTURE

FSU TERRITORIALE



UNE INITIATIVE

POUR PARTICIPER

Vous devez vous inscrire auprès de la section FSU Territoriale du Conseil Départemental, et indiquer si vous souhaitez déjeuner sur place au RIAC :
 par **mail** : fsu@aude.fr
 par **téléphone** : 04 68 11 64 34 ou 04 68 11 63 24
 par **courrier** : FSU Territoriale 11, Allée Raymond Courrière
 11855 Carcassonne Cedex 9

Vous devez également faire une **demande de formation auprès de votre employeur**, au moins un mois avant la date de la formation. Tout agent (même non-syndiqué), de la Fonction publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an, sous réserve de nécessités de service.

La demande de congé pour formation doit être adressée à votre employeur selon le modèle ci-dessous, à adapter à votre situation :

- un mois avant la date de la formation pour les personnels titulaires
- un mois et demi avant la formation pour les personnels non-titulaires

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé pour formation syndicale,

[Pour la Fonction publique d'Etat, indiquez ensuite :] conformément à l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et au décret n°84-474 du 15 juin 1984.

[Pour la Fonction publique Hospitalière :] conformément à l'article 41-7 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 et au décret 88-676 du 6 mai 1988.

[Pour la Fonction publique territoriale, indiquez ensuite :] conformément à l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-552 du 22 mai 1985.

Afin de participer à une session organisée le 22 Juin 2017 à Carcassonne, sous l'égide de l'institut de formation de la FSU, organisme agréé pour les trois fonctions publiques. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Une **attestation de présence** au stage vous sera remise en fin de journée à remettre à votre employeur.

